

RAPPORT SUR L'ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN DANGER DE LA SOUS-REGION D'UVIRA-FIZI, EN PROVINCE DU SUD-KIVU, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

INTRODUCTION :

Dans l'intervalle de deux mois, soit de Juillet à Août 2007, la situation des défenseurs des droits de l'homme oeuvrant en Province du Sud-Kivu dans les territoires d'Uvira et de Fizi n'a pas été bonne en ce sens que 9 activistes dont une femme ont été menacés d'être tués, soit intimidés et arrêtés arbitrairement dans l'exercice de leur métier par des hommes en uniformes et armés ainsi que par les différentes autorités publiques de la sous-région.

Réunis en date du 13/9/2007 à Uvira, les défenseurs des droits de l'homme d'Uvira et de Fizi ont échangé sur cet état des lieux afin d'arrêter des stratégies adaptées au plaidoyer à mener pour la prévention des menaces et d'autres atteintes à leurs vie et à leur travail.

Cette situation déplorable a poussé les ONG de défense des droits de l'homme de la région d'initier une vaste et urgente campagne de plaidoyer pour sensibiliser tous les activistes concernés et les agents étatiques d'Uvira et de Fizi sur la problématique de protection et de la sécurité des défenseurs ainsi que développer des mécanismes de valorisation de leur travail.

Le présent rapport circonstancié qui porte sur les cas des défenseurs des droits de l'homme menacés et arrêtés arbitrairement constitue un outil de plaidoyer contre la déstabilisation de ces défenseurs de la région et pour interpeller les autorités afin qu'elles s'impliquent dans leur protection et celle de leur travail.

Rapport de monitoring des cas des défenseurs en danger :

- En Territoire d'Uvira :

1. **SAMY MUKOMBOZI** ; Défenseur et membre de l'ONG UCPDHO (Union Chrétienne pour la Promotion des Droits de l'Homme) a été visité dans la nuit du 7 au 8 Août 2007 par un groupe d'hommes en uniforme et armés non encore identifiés qui avaient déjà réussi à détruire et à enlever l'une des fenêtres de sa maison pour y pénétrer. Les cris de l'un des membres de la famille du défenseur qui avait vu le premier les agresseurs ont fait que ces derniers puissent fuir en tirant les munitions de leurs armes en l'air. Les militaires de l'armée régulière et les policiers contactés par Maître SAMY au téléphone au même moment sont arrivés sur les lieux de l'incident avec retard après la fuite des agresseurs armés.
2. **Benjamin MUNYANYA**, membre de l'ONG UCPDHO fut visité dans la nuit du 9 au 10/8/2007 par un homme en uniforme et armé qui l'a battu, torturé et blessé à l'aide de son arme en lui obligeant de se cacher sous son lit en chambre quand il en a profité pour voler tous ses biens de valeur.
3. **Mr MUGANZA MUBAKE**, Syndicaliste des travailleurs d'Uvira a été visité dans la nuit du 16 au 17/8/2007 par un groupe des militaires armés qui ont tiré sur lui pour le tuer. Quand il s'est caché dans l'une des chambres de sa

maison, malheureusement l'une des balles a touché l'un de ses enfants de sexe masculin hospitalisé au niveau de sa cuisse et qui est resté infirme aujourd'hui.

4. En date du 31/7/2007, **Dominique KALONZO**, membre de l'Association des Journalistes Défenseurs des Droits de l'Homme, AJDH en sigle, et Journaliste de la radio d'Uvira le Messenger du peuple a été battu, arrêté et détenu pendant plusieurs heures à l'hôtel de la côte par les garde de corps du Ministre de Sport et Jeunesse, Mr KALIBA Pardonne pour avoir cherché à atteindre et à interviewer ce dernier.
5. **Mr PRIMO**, défenseur et membre de l'ONG OPDE/Congo d'Uvira a été privé illégalement de sa liberté pendant une journée en date du 28/7/2007 par le responsable du service de Migration (DGM) d'Uvira au motif qu'il avait fait entrer illégalement le français PASCAL SEPTIER, le partenaire de l'ONG OPDE à Uvira par la frontière de Kavimvira alors qu'après vérification des faits le visiteur était en ordre avec ses papiers.
6. En date du 15 Août, **Mr Innocent KWANGABA**, défenseur et membre de l'ONG des droits humains ACMEJ d'Uvira fut visité la nuit par un groupe des militaires armés de la 8^e Brigade intégrée de et à Luvungi où il habite dans la Plaine de la Ruzizi. Quand il s'est caché pour échapper à cette agression, les militaires se sont limités à volé ses habits et son diplôme d'études secondaires. Quelques jours après, le militaire RAMAN KOTA qui avait dirigé cette opération fut identifié et arrêté et transféré à Uvira à l'Auditorat militaire où il fut arrêté et détenu au cachot. Dans l'entre-temps 5 militaires collègues du militaire arrêté se sont mis à pourchasser le défenseur pour tenter de l'agresser encore au motif qu'il a fait arrêter leur collègue. C'est alors que le défenseur Innocent KWANGABA a été évacué et caché par ERIC MUVANO le Coordinateur de son ONG ACEMEJ pour échapper à ces menaces de mort. Il est à Bukavu en fuite pour raison de sécurité.

Actions menées de plaidoyer à Uvira

Le Réseau des Défenseurs des Droits de l'Homme de la sous-région d'Uvira et de Fizi, dirigé par l'ONG ARCHE D'ALLIANCE a mené et réalisé les activités suivantes :

- Visite des lieux où les défenseurs ont été menacés et agressés à Uvira.
- La tenue de la réunion urgente des défenseurs des droits de l'homme d'Uvira et de Fizi au bureau de l'ONG ARCHE D'ALLIANCE afin d'élaborer les stratégies du plaidoyer pour la protection des activistes en danger auprès des autorités locales.
- Dépôt de deux plaintes contre inconnus au Parquet et à l'Auditorat militaire de Garnison d'Uvira en faveur de 3 défenseurs agressés.
- Plaidoyer de proximité auprès des différentes autorités locales, sensibilisées sur l'insécurité dans laquelle travaillent les défenseurs d'Uvira et de Fizi : L'Administrateur du Territoire d'Uvira, le Commandant de la 109^e brigade des FARDC, le Chef de poste de l'ANR, l'Inspecteur de la Police, le Procureur de la République, le Chef de Poste de la DGM (Direction Générale de Migration) ont été contactés à ce sujet par la délégation des défenseurs et membres du réseau local.

-Rédaction et signature par les défenseurs des droits de l'homme d'un mémorandum adressé à toutes ces autorités en vue de les interpellier et les sensibiliser sur leur rôle dans la protection des défenseurs en danger dans leur juridiction.

-Visite et réunion avec les officiers de la section des droits de l'homme de la MONUC d'Uvira afin de solliciter leur implication dans ce plaidoyer.

- En Territoire de Fizi :

7. En date du 27/8/2007, la dame **SAFI BOTONGA** de l'ONG féminine SOFIBEF et Mr Jean Claude TAMBWE de l'ONG ARCHE D'ALLIANCE ont été arrêtés et détenus à Baraka pendant une journée au bureau du service de sécurité (ANR) par le Chef de poste de cette localité qui leur a demandé de payer chacun une somme de 100 \$ USA à titre d'amende au motif qu'ils ont commis une atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat lors d'un séminaire de pacification et d'éducation civique.

En effet, Madame **SAFI BOTONGA** a été reprochée par les agents de l'ANR de Baraka/Fizi d'avoir entonné une prière de béatitude et de bénédiction des participants au séminaire organisé par l'ONG GASAP à Fizi, laquelle prière qualifiée de subversive et d'incitation à la haine ethnique ainsi que constitutive d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

8. **Mr Jean-Claude TAMBWE** est poursuivi pour avoir, en présence de l'agent de l'ANR à la même session de formation, appris aux participants les mécanismes de revendication des droits bafoués par les agents étatiques. Pour l'ANR il s'agit là des enseignements subversifs dispensés par ce défenseur aux participants à ce séminaire.

9. En date du 31/8/2007, le magistrat du Parquet de Grande Instance d'Uvira, le Substitut du Procureur de la République JOSE KIMINA, se trouvant en mission de service à Baraka/Fizi pendant un mois a décerné un mandat d'amener contre **TEMBELE MWAMI**, défenseur des droits de l'homme et membre de l'ONG ARCHE D'ALLIANCE au motif qu'il avait commis l'infraction d'injure publique à l'égard de son voisin qui l'a accusé au Parquet, le motif apparent qui figurait sur le mandat d'amener.

Le Commandant et OPJ de la Police de Baraka, Mr KEKELE a arrêté le défenseur TEMBELE au bureau de l'ONG ARCHE D'ALLIANCE jusqu'à l'acheminer sur l'ordre du Magistrat concerné au cachot de la Police (qui mesure 2 mètres sur 3) où il a trouvé 6 autres détenus y compris un mineur. Il a passé une journée entière sans comparaître sur procès-verbal et sans connaître son plaignant et les réels motifs de son accusation. L'arrestation est arbitraire et sa détention illégale parce que le Magistrat concerné est passé expressément au bureau de l'ONG ARCHE D'ALLIANCE de et à Baraka le même jour au soir pour dire au responsable de ce bureau Ildephonse MASUMBUKO qu'il a arrêté TEMBELE pour le corriger et pour défier les activistes de cette organisation qu'il suspecte d'être les auteurs de la dénonciation des abus qu'il commet à Baraka. Il ajouta qu'il ne l'entendra pas sur Procès-Verbal ce jour mais quand il voudra bien le verbaliser le lendemain matin. Suite au rapport circonstancié adressé par le Coordinateur de l'ONG ARCHE d'ALLIANCE au Chef direct de ce Substitut, à savoir le Procureur de la République à Uvira, le défenseur TEMBELE fut libéré le samedi 1/9/2007 dans la matinée à Baraka.

- Menaces contre les partenaires étrangers des défenseurs des droits de l'homme d'Uvira et Fizi :

1. **Mlle EMMA** de la Coalition Internationale contre le recrutement et l'utilisation des enfants dans l'armée a été menacée et privée de sa liberté de mouvement de 9h⁰⁰ à 12h⁰⁰ à l'hôtel de la côte d'Uvira en juillet 2007 par les agents de la Direction générale de Migration, DGM en sigle au motif qu'elle était en séjour irrégulier en RDC alors qu'elle était entrée au Congo par Kinshasa la capitale du pays. Grâce à l'intervention des défenseurs d'Uvira, conduits par MIHIGO de l'ONG PACIF, Mlle EMMA fut libérée de cet hôtel par les agents de la Direction Générale de Migration.
2. **Mlle PASCALE BOOSTON** de l'ONG Internationale PBI (Peace Brigade International) en visite de travail à Uvira où elle devait filmer les activités de quelques défenseurs des droits de l'homme a été empêchée par le Chef de poste de l'ANR d'Uvira de travailler malgré les autorisations qu'elle avait obtenues à partir de Kinshasa et de Bukavu, le chef lieu de la Province du Sud-Kivu. Pascale BOOSTON et son cameraman sont rentrés à Bukavu le lendemain le 19/8/2007 sans travailler.

CONCLUSION :

La situation d'insécurité de plus en plus grandissante dans laquelle les défenseurs des droits humains de la sous-région d'Uvira et de Fizi ont travaillé au courant de deux derniers mois de Juillet et d'Août 2007 jusqu'au début septembre 2007 dans leurs rapports avec les agents étatiques ne favorise pas les bonnes conditions de leur travail. Les actions de plaidoyer menées jusque là auprès des autorités d'Uvira et de Fizi contribuent progressivement à sensibiliser et à interpeller les détenteurs du pouvoir public sur leur rôle dans la protection des défenseurs et de leur travail afin de leur permettre aussi à apporter leur contribution à la promotion de la paix sociale et à la construction d'un véritable Etat de Droit après les récentes élections organisées en RD Congo.

Après avoir sensibilisé les autorités du Territoire de Fizi à ce sujet lors d'un atelier d'une journée organisé par l'ONG ARCHE D'ALLIANCE, les activistes des droits de l'homme d'Uvira se préparent à organiser à leur tour au courant de la semaine du 17 au 23/9/2007 un atelier à l'intention des autorités pour ce faire, laquelle activité sera relayée à Bukavu par d'autres défenseurs des droits de l'homme sur la même problématique dans le cadre des activités du RADHOSKI (Réseau des ONG des Droits de l'homme du Sud-Kivu) dirigé par l'ONG ICJP.

Stratégies de plaidoyer arrêtées :

Après avoir fait cet état des lieux, les activités ci-après qui constituent un plan trimestriel de plaidoyer auprès des détenteurs du pouvoir de la région sur leur sensibilisation et implication dans la protection des défenseurs des droits de l'homme ont été adoptées pour qu'elles soient exécutées de septembre à décembre 2007 en Territoires d'Uvira et de Fizi ainsi qu'au niveau de Bukavu/Sud-Kivu auprès des institutions provinciales jusqu'à Kinshasa sur le plan national :

1.Organiser deux grandes journées d'échanges entre les autorités et les défenseurs des droits de l'homme à Uvira et à Fizi sur la problématique de la protection et la sécurité des activistes et leur travail.

La rencontre des autorités et des défenseurs de Fizi a déjà eu lieu en date du 28/8/2007 à Baraka dans la salle des réunions du bureau de l'ONG ARCHE D'ALLIANCE où 25 détenteurs du pouvoir et 11 défenseurs ont échangé à ce sujet. Les différents instruments juridiques internationaux de protection des défenseurs leur ont été remis à cette occasion, à savoir : la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs de 1998 et les lignes directrices de l'Union européenne sur les défenseurs des droits de l'homme. Mr Ildephonse MASUMBUKO de l'ONG ARCHE D'ALLIANCE/Fizi et Jean Jacques ELAKANA de l'ONG RADHEF de Fizi ont animé cette importante rencontre d'échanges.

La rencontre entre les autorités et les défenseurs d'Uvira est programmée au courant de la semaine du 17 au 22/9/2007 à Uvira.

2.Animer des émissions radio diffusées à Baraka et à Uvira pour sensibiliser l'opinion sur cette problématique.

3.Distribution des feuillets qui portent le résumé des instruments internationaux de protection des défenseurs aux autorités et aux leaders de la société civile invités aussi à soutenir ce plaidoyer.

4.Organiser un atelier de renforcement des capacités des défenseurs des droits de l'homme d'Uvira et de Fizi sur les mécanismes de prévention des menaces à leur égard et de promotion des stratégies efficaces de leur sécurité.

5.Mener un plaidoyer au niveau provincial, national, régional et international en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme de la sous région d'Uvira et de Fizi.

Fait à Uvira, le 13/9/2007

*Pour la Modération du Réseau des défenseurs
des droits de l'homme d'Uvira et de Fizi*

ONG UCPDHO

Maître SAMY MUKOMBOZI

ONG ARCHE D'ALLIANCE

Baudouin KIPAKA BASILIMU